

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

du mercredi 10 mars 2021 à 16h30

Le mercredi 10 mars deux mille vingt et un à 16 h 30, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'est réuni sur la convocation de Laurence THÉRY, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 30

Nombre de délégués votants (présents et représentés) : 25

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Philippe CARDIN, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Lucile VIGNON, (SMVIC), Benoît PARENT, (AURG), Alain FAURE, (CNRS), Martin VANIER, (Université de Grenoble), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Personnes présentes en distanciel :

Mmes et MM. Laurent THOVISTE, Martial SIMONDANT, Coralie BOURDELAIN, Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Pierre LABRIET (à partir de 18h00), Alain FAURE (CNRS), Georges DERU (Trésorier).

Pouvoir pour toute la séance

- Elus en distanciel

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN

M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD

Mme Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY

M. Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), pouvoir à M. Gilbert CHAMPON

- Absents excusés

M. Franck FLEURY, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. Philippe CARDIN

M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Jean-François CLAPPAZ

M. Anthony MOREAU, (CAPV), pouvoir à Mme Anne GERIN

M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD

M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY

Absents excusés :

Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole).

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 décembre 2020

- Délibérations :

- Administration générale – budget – Compte de gestion 2020
- Administration générale – budget – Compte administratif 2020
- Administration générale – budget – Approbation du budget primitif 2021
- Administration générale - Conventonnement avec l'Agence d'urbanisme

Ouverture de la séance à 16h40 – quorum atteint

Introduction de la séance par **Laurence THÉRY** présentant les 2 temps de la séance

- Présentation des aspects budgétaires et délibérations afférentes sur la base de discussion déjà largement initiée en bureau syndical et lors du dernier comité syndical avec le débat d'orientations budgétaires.
- Présentation et débat animés par Martin Vanier, Pierre Merle, Alain Faure (en distanciel) et Benoît Parent

1/ Validation du compte-rendu du dernier Comité Syndical

La Présidente **Laurence THÉRY** ouvre la séance et remercie les élus de leur présence à cette assemblée. Pour approuver le compte-rendu du comité syndical qui s'est tenu le 9 décembre 2020, elle demande aux délégués de faire part de leur remarque.

Celui-ci n'appelle pas d'observations de la part des conseillers, celui-ci est donc adopté.

2/ Aspects budgétaires et délibérations

- Approbation du compte de gestion 2020

Laurence THÉRY présente rapidement la délibération afférente à la validation du compte de gestion et laisse la parole à monsieur **DÉRU**, trésorier payeur. Celui-ci énonce que le compte de gestion est conforme au compte administratif et qu'il n'appelle aucune remarque de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2020

Laurence THÉRY présente la délibération aux délégués syndicaux en évoquant les principaux points :

- Le montant des charges à caractère générale est en augmentation, lié au déménagement et une légère hausse des frais de personnel ;
- Le fond propre est en diminution (année exceptionnelle liée à divers critères : fin du bilan, déménagement, dépenses d'investissement plus importantes liées notamment au renouvellement du matériel informatique ;
- Complément par subvention de l'agence de l'eau RMC

La Présidente devant quitter la séance durant ce vote, **Philippe CARDIN** prend le relais pour soumettre cette délibération au vote.

Celle-ci n'appelle par de remarque, elle est donc adoptée à l'unanimité.

- Affectation des résultats antérieurs

Laurence THÉRY présente la délibération et propose qu'après intégration des résultats de l'année 2020, il convient de :

- reporter l'excédent de 1 650€ en section d'investissement
- reporter l'excédent de 189 101.81€ en section de fonctionnement

- Vote du budget primitif 2021

Laurence THÉRY présente la délibération et énonce les grandes lignes de ce budget.

- Demande de la part de la Métropole de diminuer de 5% le montant de la participation, ce qui induit une baisse également pour les autres collectivités, et en conséquence une baisse de recette de 39 244 euros

- Réajustement des jours d'études de l'Agence d'urbanisme après évaluation : temporisation des jours pour l'affecter éventuellement postérieurement selon les décisions du Comité syndical selon les travaux à engager dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
- Subvention 2021 : ADEME (recette nouvelle) et Agence de l'eau RMC (finalisation des travaux engagés depuis 2019)
- Volet charge de fonctionnement et d'investissement pas très important donc la gestion courante est assurée et le BP est équilibré, *mais* si travaux supplémentaires sont à envisager durant l'année, Mme Théry alerte sur des appels à contributions complémentaires exceptionnelles. Il est important de faire remonter ce point aux exécutifs et aux Présidents d'EPCI.

La Présidente relit le délibéré de cette délibération aux délégués afin qu'ils puissent se prononcer en toutes connaissances sur le vote :

- Adopte le budget primitif 2021,
- Décide de porter à l'attention des collectivités membres de l'EPCI les considérations issues de l'examen du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021,
- Valide la participation prévisionnelle à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise de 152 000 € dont cotisation.
- Approuve le versement de 15 839 € à Grenoble Alpes Métropole au titre des frais de gestion de 2021 liés à la gestion des ressources humaines et à la maintenance informatique du logiciel de gestion financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Conventionnement avec l'agence d'urbanisme**

Cette délibération concerne à la fois une demande d'abrogation de la convention cadre 2020-2022 entre l'établissement public du SCoT et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et l'approbation de la convention de partenariat 2021.

Laurence THÉRY explique qu'il s'agit d'une délibération complémentaire, liée aux aspects budgétaires et aux besoins de l'EP SCoT dans cette année de transition. La convention triennale 2020-2022 a été prise par l'ancien exécutif sur des bases de travail différentes. Il est donc proposé de conclure une convention annuelle pour 2021, en adéquation avec les besoins à savoir 114 000 euros pour chantiers, un document annexe précise le nombre de jours par chantiers, auxquels s'ajoute la cotisation annuelle de 36 000 euros.

Laurent THOVISTE pose la question sur le chantier sociétal de l'impact de la crise sanitaire (avec volet télétravail / mobilité, logement...). Pour lui il faudrait que cela apparaisse plus clairement.

Laurence Théry répond favorablement à cette demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Interventions et débats sur le SCoT en transitions

Laurence THÉRY introduit en rappelant que les premiers ateliers thématiques se sont déroulés et que d'autres sont à venir dans les prochaines semaines.

Les débats à chaque fois sont très dynamiques, à titre d'exemple :

- Le domaine de l'eau avec énormément d'élus qu'elle tient d'ailleurs à remercier (des élus délégués au SCoT également des maires et conseillers municipaux),
- Les ateliers énergie, mobilités ou encore celui sur l'économie ont également été riches avec de nombreux apports.

Pour ce soir, dans le cadre de ce comité syndical, l'objectif du débat est de commencer à discuter sur comment atteindre les coopérations et quels sont les thèmes qui doivent être abordés en priorité dans le SCoT.

De nombreuses demandes émergent des territoires pour créer de l'inter territorialité, mais les inter territorialités ce n'est pas forcément le SCoT qui doit les porter.

Il y a des potentiels territoriaux inégaux d'où les interdépendances importantes. Les débats ne font que pousser vers les dynamiques interterritoriales. Comment envisager les formats des coopérations (souplesse, adaptation) ? Comment créer une dynamique autour de thèmes communs pragmatiques et venant des territoires et ce malgré l'encadrement réglementaire ? et enfin comment consolider ce qui émerge des territoires.

Le sujet est bien de consolider ce qui vient des territoires pour donner un projet commun : comment le faire et comment le faire valider par les exécutifs ?

D'ailleurs, **Laurence THÉRY** explique que ce qui a été compliqué est le débat sur les mobilités et la loi LOM. Sa légitimité a été discutée en bureau syndical. L'atelier a finalement permis un véritable débat et une expression libre. Il a permis de « dépolluer le débat » avec possibilité de poser des questions concrètes sur l'offre, les finances, etc...

Les présentations et retours des scientifiques qui ont participé au bilan et de l'Agence d'urbanisme sont très attendus ce soir, notamment pour les nouveaux élus. Le débat qui va être engagé a comme enjeu d'arriver à poser les grandes lignes pour le SCoT afin d'avoir quelque chose de structuré à l'automne.

Arnaud GERME est chargé de conduire et d'orienter les débats.

Il a été convenu de faire un retour sur les sujets au moment du bilan sur la base d'un travail important de l'Agence d'urbanisme qui va être synthétisé par **Benoit PARENT**, Directeur de la structure.

Benoit PARENT prend la parole pour la présentation des éléments du bilan.

Il présente en premier le choix méthodologique retenu, avec l'obligation du bilan après 6 ans donc avant le 21 décembre 2018, sinon le SCoT aurait été caduque.

Le bilan a été réalisé sur les sujets obligatoires (réglementaires), auxquels les élus ont souhaité ajouter les thématiques de l'habitat, de l'emploi et de l'économie.

Objectifs et questions à se poser :

- Allons-nous dans la bonne direction ? qu'est ce qui marche ou ne marche pas (que ce soit du fait du SCoT ou pas) quelle est l'imputabilité du SCoT ?
- Les orientations définies dans le SCoT ont-elles été suivies ?

La méthode : 4 séminaires thématiques et 1 séminaire de recollement, et ce accompagné avec l'œil extérieur des scientifiques, ce qui a donné lieu aux controverses du SCoT, et avec l'appui du Conseil de développement et la participation des associations, au travers de 7 questions (cf. diapo 8 du power point/ présentation agence).

Ensuite, **Benoit Parent** a rappelé l'identification des sujets émergents à la suite du bilan (diapos 12) et a conclu sur le système SCoT : est-il coordinateur, intégrateur, contributeur ou animateur ?

Pour lui, il a permis l'accélération de démarches pluri territoriales constaté depuis le bilan avec, par exemple :

- La création du SMMAG en janvier 2020, avec comme acteur le Département, 3 intercommunalités d'ores et déjà adhérentes (GAM, CAPV, Le Grésivaudan), et un périmètre cible 11 EPCI, c'est-à-dire au-delà du SCoT, et la probabilité d'intégration de la Région)
- La relance ferroviaire (nœud ferroviaire Lyonnais)
- Le pacte économique locale avec 3 intercommunalités lancé en janvier 2021
- La naissance de la démarche Alpes Isère « esprit pionnier »
- Le PAIT depuis 2019 (SMVIC vient de faire demande pour l'intégrer)
- Les PLUi : 40 % du SCoT couvert (GAM, Bièvre Isère Communauté et Bièvre Est) avec SMVIC qui lance la démarche
- Un Inter TEPOS bois et forêt (accélération depuis 2018)
- Le sujet de l'inondation travaillé à grande échelle
- ...

La parole est donnée maintenant à **Alain FAURE** du CNRS. Il rappelle que lors du bilan, une motion d'interpellation a été conçue, celle-ci a été remise à chaque élus présents ce jour.

Il énonce deux principes :

- Privilège de l'ancienneté : connaissance de la grande région grenobloise et du SCoT avant SDAU) depuis 20 ans.
- Un privilège mais également un fardeau car au fil des ans, pas d'aboutissement concret.

Pour donner suite à ce constat, il émet 2 vœux :

- Avoir du plaisir et de la curiosité : venir au SCoT comme un temps de respiration qui permet de sortir de son rôle d' élu, le vivre comme un moment décalé sur le plan technique avec l'apport des sujets sociétaux en sus (cultiver la pratique légère d'échanges, et avec dynamique qui « ressort » à l'extérieur, vers les autres élus)
- Avoir un pragmatisme visionnaire : avoir l'obsession que cela débouche. Le SCoT est ou doit être un lieu de médiation. Il faut mettre de côté les dossiers qui ne sortiront pas et travailler sur l'articulation (difficile à faire). La gouvernance du SCoT doit mettre en émotion ce qui est à faire et les techniciens suivront. En conclusion le SCoT est un objet OVNI qui doit permettre de faire avancer les choses.

Arnaud GERME remercie **Alain FAURE** pour son dynamisme et optimisme et conforte par quelques mots son point de vue. En effet, il y a une dualité entre l'opérationnel à court terme et les enjeux à plus long terme. Il faut tout mettre sur la table, et de fait le SCoT est souvent « le père fouettard ». Puis, **Arnaud GERME** passe la parole à **Pierre MERLE** du CAUE.

Pierre MERLE explique qu'en 2018, il a participé au côté de **Yannik OLLIVIER**, Président du SCoT et **Philippe AUGER** Directeur, à un travail en parallèle au bilan du SCoT. Au début le souhait du Président était d'aller voir les chefs à plumes, mais en réalité, le directeur et lui-même se sont rendu compte de l'intérêt de questionner les élus extérieurs au SCoT sur leur vision de celui-ci.

Les résultats des entretiens ont montré une diversité et des divergences au sein de la Greg. Globalement, tous les élus étaient favorables à un garde-fou supra communal (outil SCoT pour eux pour la gestion communale), mais le SCoT était vite controversé quand il freinait les actions locales (exemple : interdiction de faire un lotissement, d'implanter une surface commerciale...)

Pour ces élus il aurait fallu atteindre sans obliger....

La parole est laissée à **Martin VANIER**

Le sens de l'exercice pour **Yannik OLLIVIER** était de retrouver dans l'écriture de la délibération, l'adoption d'un vœu. Il faut quand même savoir que **Philippe AUGER** avait écrit quelque chose de beaucoup plus dérangeant, et qui a été repris afin d'aboutir à la motion.

Le problème du SCoT vient pour partie de l'éternel recommencement : « nouveau, nouveau, nouveau » (nouveaux élus, nouveau exécutifs, nouveaux délégués)

Il y a une forme d'impatience des anciens et qui se demande où est la trajectoire. Il rappelle sa propre expérience : en 1996 et 1997, **Martin VANIER** jeune élu qui participe à la révision du Schéma Directeur... En 2021, ce ne sont pas les mêmes mots et il y a quelques nouveautés mais le gros des enjeux est le même.

D'un point de vue de géographe : la scène métropolitaine élargie est bien le cadre pertinent d'intervention. Certes, la Greg n'est pas le meilleur exemple de scène intercommunale, mais elle n'est pas la seule.

En tant que chercheur, la région grenobloise est plutôt dans un moment structurellement difficile (ce voit sur solde migratoire au niveau de la région AURA par exemple). Le SCoT Greg est certes un excellent document, avec une bonne planification territoriale (on est rassuré) ; et une bonne scène politique ou d'échanges riches (depuis Marc BAIETTO, en passant par l'époque **Yannik OLLIVIER**) avec un temps citoyen intéressant *mais* là où le bât blesse c'est l'opérationnel : il manque des outils, alors que c'est vital pour la suite pour sortir des questions et d'arriver aux réponses.

Le sujet est de ne pas être agaçant...

3 propositions

- SCoT doit assumer l'ambition d'être porteur d'une politique publique : il doit être en capacité à se saisir d'un engagement qui nécessite des financements et opérer ce qui est la vocation d'un syndicat mixte - changer d'outil passer à un autre
- SCoT doit innover : question avec quelle politique publique ? Vraisemblablement c'est la question des transitions car on est dans de la coordination (on doit en effet s'attraper par là où on peut faire ses preuves sans aller dans les compétences des EPCI ou des autres acteurs)
- Inter territorialité : pour que les SCoT portent ce message, cela passe par les EPCI et avec un engagement à tous les niveaux (horizontale entre les voisins et verticale avec Région et Département) – tout n'est pas forcément à faire à 7 mais à 3 ou avec les PNR...

En conclusion : Le vœu pour **Martin VANIER** est que le mandat du SCoT soit le mandat de l'opérationnalité en prouvant que le SCoT est un endroit où, non seulement on aborde, mais on produit des choses.

Arnaud GERME reprend en disant que « le faire » a déjà émergé dans le cadre des 4 ateliers (ex dans le domaine de l'énergie, dans le cadre du foncier éco,...) : SCoT qui porte, qui innove et met en place des passerelles.

La parole est maintenant à **Laurent THOVISTE** qui dit que l'on a déjà entendu ce qu'on dit **Pierre MERLE**, **Alain FAURE** et **Martin VANIER**. Les propos sont censés mais les choses n'avancent pas vraiment. Sur la mobilité, certes cela avance mais à niveau de « petites choses ». Le métropolisation existe au niveau de Grenoble, la France et même le monde. Si l'on regarde le tourisme par exemple, comment on s'adapte ? le sanitaire comment faire ?

Sur les premières conclusions de **Didier LOCATELLI** la dimension financière est la dimension première. On ne fait pas de la coopération parce qu'on a un avenir commun mais parce que l'on n'a pas les moyens individuellement. Les grands problèmes du territoire de la région grenobloise sont effectivement structurels : on est un territoire plutôt favorisé qui du coup travaille sur lui-même, sans regarder les autres - Il faut arrêter les petits bouts et voir les grands enjeux, les mêmes besoins à travailler à l'échelle de la Greg. Pour exemple : contournement Lyonnais Grenoble n'est pas dedans !

Laurence THÉRY intervient en proclamant qu'elle est résolument optimiste. On a déjà bien avancé ces derniers mois. Il faut certes apporter des réponses, mais il faut aussi s'entendre et les formaliser. Dans l'analyse de Didier Locatelli, le constat est que de nombreuses coopérations sont à explorer. Il faut une analyse micro et macro. Et reconnaître son inégalité territoriale entre EPCI. Si on ne parle que de supers structures, on risque de passer à côté de certains sujets de terrain ; confère la remarque de **Yannik OLLIVIER** : « il faut avoir les pieds dans la glaise et la tête dans les étoiles ».

C'est au tour de **Dominique PALLIER** ne prendre la parole, celui-ci ne sait pas si il est d'accord avec **Martin VANIER**. Le SMAGG est né en grande partie des débats du SCoT (ex Gimbert du Grésivaudan qui était baigné dans le SCoT).

Ce qui se passe au sein du SMAGG même si c'est lourd et compliqué, ça y et on y est ! et c'est faire territoire au-delà de la mobilité. La chambre de réflexions qu'est le SCoT est importante parfois complètement détesté certes dans certaines zones rurales, mais elle existe. Pour moi, le ZAN serait le sujet à travailler ensemble dans le SCoT (multithématique : foncier, habitat, agriculture,).

Lâchons-nous même dans l'imaginaire pour avancer ;

Des logiques de coopération se développent : par exemple l'eau ... la CAPV va interconnecter avec la Métropole et permettre d'alimenter Bièvre Est, et c'est dû en partie aux travaux de l'ex-communauté de l'eau.

Martin VANIER reprend en disant que la commune d'Apprieu n'est pas une commune rurale mais péri-urbaine.

Oui la Communauté de l'eau a réussi à faire avancer les choses car énormément d'animation.

Je rappelle quand même que pour faire avancer pour « région urbaine de Grenoble » il a fallu enlever le mot urbain.

Un autre exemple : il y a tellement de débats économiques entre la CAPV et la Métropole et c'est une grande question dans le Grésivaudan : Centre Alpes, et dans une moindre mesure Crolles, il faut y aller, changer de registre et être plus dans une politique de réseau et porter des opérations exemplaires pour faire du péri-urbain différent (comme le fait par exemple Nantes Métropole).

Forent CHOLAT reprend en disant qu'il faut avancer sur les questions inter territoriale. Le SCoT est outil pour cela en France. Il y a un enjeu énorme sur l'intercommunalité, il faut se tourner vers un avenir commun. Il reprend l'exemple de l'aire Métropolitaine Milanaise qui a un mode de gouvernance proche du SCoT.

Nadine REUX explique qu'elle est nouvellement élue maire, nouvelle élue à l'intercommunalité de la CAPV et membre du SCoT, et pleine de curiosité et de gourmandise. Pour elle, il faut de l'émotion et être à l'écoute du bien être des gens comme le dit Alain FAURE. C'est un travail passionnant : pour exemple, la feuille de route du pays voironnais en cours qui permet d'aller chercher des éléments de réponses à l'échelle communale pour arriver à un projet collectif intéressant.

Pierre BEJJAJI prend la parole en parlant d'un outil qui existait il y a quelques années sur l'économie : Véga. Le sujet des transitions est un sujet indispensable mais il faut de l'opérationnel : effectivement le ZAN par exemple pourrait être travaillé ensemble.

La Ville centre a besoin des territoires voisins et vice versa, d'ailleurs l'effet de la covid qui le majore. Le travail en atelier pour se convaincre qu'on est interdépendant c'est bien, il faut prendre le temps mais il faudra atterrir.

Vincent FRISTOT prend la parole en expliquant qu'il est plutôt optimiste malgré la difficulté de l'inter territoire. Le travail sur le ZAN lui semble une bonne idée. Le climat est aussi à travailler : on était précurseur sur la région, mais on est en perte de vitesse. Il faut créer un cadre, partager des ressources (complémentarité par exemple en énergie). Ensemble on va y arriver.

Albert BUISSON maire d'Albenc, territoire rural et vice-président à SMVIC

Il faut être claire, la population active va à 50 % sur l'agglomération pour travailler, étudier ou faire ses courses.

Il y a forcément des liens. Je prends l'exemple des déchets : SMVIC fait partie du centre de déchet. Pour la mobilité l'intercommunalité a des idées précises. Il interpelle **Laurent THOVISTE** pour la mobilité en reprenant que le problème est quand même les ressources. Si SMVIC se cale sur le versement mobilité, l'intercommunalité n'a pas les mêmes moyens que la Métropole, la CAPV et le Grésivaudan pour mettre en place des actions.

Bruno CATTIN, Président de la CAPV mais également maire d'une toute petite commune rurale. La décentralisation a une quarantaine d'année : il faut sortir de l'adolescence et aller vers l'âge adulte avec des coopérations qui doivent aboutir (l'exemple du SMMAG et de la nouvelle gouvernance y est pour quelque chose avec deux vice-présidents du Grésivaudan, deux vice-présidents de la CAPV). Les grands défis ne pourront être résolus qu'à travers des coopérations, et si le SMMAG est un départ il faut continuer dans cet axe.

Laurent THOVISTE s'exprime en disant que ce qui a été dit lui remonte le moral et qu'il est d'accord pour un travail sur le ZAN.

Le SMMAG, effectivement c'est intéressant, il faut continuer et ouvrir sur d'autres sujets que la mobilité. Une question néanmoins sur le sujet : la Loi LOM oblige à trancher avant le 31 mars ... aurait-on eut le même résultat sans cette obligation ? La prise de compétence des intercommunalités permettra de réfléchir à celle-ci d'intégrer ou pas le SMMAG. C'est mieux d'intégrer des outils inter territorial que la région.

Pour Laurence THÉRY, le débat engagé sur la légitimité du SCoT s'est inscrit sur le sujet de la mobilité (débat dans le cadre du bureau syndical a été vif et l'organisation du débat n'était pas une évidence). Au-delà de la ZAN, il y a les PCAET - SCoT peut valoir PCAET... et cela sera intéressant.

Pour **Martial SIMONDANT** l'échelle du SCoT est un peu trop comme une île mais il faut savoir regarder autour (exemple pour le nœud ferroviaire)

Parler des émotions comme le dit **Alain FAURE**, mais comment transcender avec le ZAN ? est-ce le sujet moteur qui doit fédérer dans un premier temps ? Il faut acculturer les nouveaux élus, mais il ne faut pas perdre trop de temps et arriver à dégager au niveau des EPCI les axes à travailler. Il faut mettre la stratégie et les sujets au bon niveau.

Lucile VIGNON de Saint Marcellin a une question concrète : le projet de doublement de la voie ferrée n'est-il pas un bon sujet qui est dans la ligne écologique, dans la ligne sociétal du télétravail, environnemental et écologique / = économique ?

Arnaud GERME constate 3 types de demandes dans les débats en cours :

- Un problème de temporalité : au niveau SCoT ou inter territorialité, comment peser sur des choix extérieurs ?
- Comment à travers une politique ou une mise en réseau trouver des solutions (quels résultats attendus en fin de mandat) ?
- Quel horizon un peu plus lointain peut-on viser ?

Donc en terme de temps et objectif : quels résultats à quel horizon ?

Conclusion par **Pierre CARDIN**

Avoir des objectifs concrets c'est l'enjeu de l'année.

- Sur le SMAGG et les mobilités les sujets sont déjà travaillés, donc le SCoT ne portera pas ;
- Sur le ZAN : le sujet initial est ailleurs et il se concrétise par le ZAN. Il faut en comprendre l'esprit
- Le climat est un sujet important

Tout système n'évolue pas que sous la contrainte il faut prendre en compte tous les paramètres. Pour arriver au projet il faut être vrai pour parler vrai. Il n'y a pas besoin d'outils si on n'a pas de projet et si quelqu'un (ou un territoire) ne veut pas être opérationnel on peut débattre longtemps sans résultats.

Quelques exemples :

- L'économie c'est l'attractivité de notre territoire. L'économie n'est pas à l'échelle de la commune ou de l'EPCI, mais au niveau du bassin d'emplois, voire de la région.
- La qualité de vie est un facteur attractif de notre région - par exemple pour le tourisme - mais si on n'a pas de politique de préservation ou de protection on va perdre cette qualité de vie.
- La biodiversité se travaille et évolue à une échelle plus large que la commune, au même titre que l'on a les Parcs, il faut les intégrer dans nos débats.

Quelques mots d'**Alain FAURE** sur les débats du jour :

Il fait le constat d'un jeu de miroir. Les témoignages montrent des cousins éloignés, pas d'éclats de rire, ni de fortes émotions.

Quelques idées de désir mais beaucoup de retenu.

La recherche d'un outil transactionnel : il faut trouver un objet pour faire un récit commun. On n'est pas sur la défensive mais il faut construire esprit d'équipe.

Les grands changements se font sur de l'élan partagé plus que sur la contrainte.

Le cas du SCoT n'est pas désespéré !

A retenir dans l'agenda : prochain séminaire mercredi 28 avril après midi.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats terminés, la séance est close par la Présidente, **Laurence THÉRY**.